

RAPPORT ANNUEL

31.12.16

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	6
1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.16	7
1.4. BILAN GLOBALISE	9
1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	10
1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	11
1.6.1. <i>Résumé des règles</i>	11
1.6.2. <i>Taux de change</i>	12
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	13
2.1. RAPPORT DE GESTION	13
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	13
2.1.2. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	13
2.1.3. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	14
2.1.4. <i>Politique future</i>	14
2.1.5. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	15
2.2. BILAN	16
2.3. COMPTE DE RESULTATS	17
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	18
2.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.16</i>	18
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	19
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	19
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	19
2.4.5. <i>Performances</i>	20
2.4.6. <i>Frais courants</i>	20
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	20
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	22
3.1. RAPPORT DE GESTION	22
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	22
3.1.2. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	22
3.1.3. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	23
3.1.4. <i>Politique future</i>	23
3.1.5. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	23
3.1.6. <i>Affectation des résultats</i>	24
3.2. BILAN	25
3.3. COMPTE DE RESULTATS	26
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
3.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.16</i>	27
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	28
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	29
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	29

LELEUX INVEST

3.4.5. <i>Performances</i>	30
3.4.6. <i>Frais courants</i>	30
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	30

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la Sicav

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution

3 septembre 2010

Conseil d'Administration

Président du Conseil d'Administration :

Madame Véronique LELEUX. Autres fonctions principales: Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Administrateurs :

Monsieur Olivier LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU

Monsieur Guy BOULANGER-KANTER. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Alexandre DEVEEN. Autres fonctions principales : Autres mandats d'administrateur de SICAV

Administrateur indépendant :

Monsieur Olivier CROONENBERGHS.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Monsieur Carlo Luigi GRABAU

Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion

SICAV autogérée

Réviseur d'entreprise

La société Mazars, ayant son siège Avenue Marcel Thiry/laan 77 à 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Banque dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Les activités principales de Leleux Associated Brokers sont les services d'investissement à la clientèle privée et institutionnelle (conseils en investissements, gestion de portefeuille, réception et transmission d'ordre).

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Délégation de l'administration

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B-1000 Bruxelles

Gestion du portefeuille d'investissement

Le Conseil d'Administration

Liste des compartiments et des classes commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées

LELEUX INVEST

dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée, sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

D'un point de vue fondamental, l'année 2016 s'est poursuivie dans un contexte de croissance mondiale molle qui, selon les dernières estimations, aurait évolué aux alentours de 2,9%. D'après les économistes, la croissance américaine aurait atteint un niveau modeste de 1,6%, ce qui n'a cependant pas empêché la FED de remonter ses taux d'intérêt en fin d'année. En effet, le marché de l'emploi a connu une amélioration et l'inflation est à nouveau proche de 2%. En zone Euro, la croissance aurait également évolué au rythme de 1,6%, ce qui a graduellement éloigné le spectre de la déflation. En général, la croissance des pays émergents s'est stabilisée grâce à une meilleure consommation domestique qui a permis de contrebalancer la faible dynamique des investissements.

L'attention des investisseurs a été concentrée tout au long de l'année sur les politiques monétaires des Banques Centrales qui ont pratiquement éclipsé la vision sur les fondamentaux économiques. La faiblesse de la croissance américaine a conduit la FED à ne relever son taux directeur qu'une seule fois en fin d'année, tout en maintenant sa politique de normalisation des taux d'intérêt. La Banque Centrale Européenne a, pour sa part, confirmé sa politique de relâchement monétaire en vue d'améliorer la reprise du crédit ainsi que les conditions de son financement. Enfin, la Banque Centrale Japonaise a adopté des taux directeurs négatifs pour stimuler l'économie et contrecarrer la déflation persistante. A partir du second semestre, les politiques monétaires ont toutefois montré leurs limites et ont alors déplacé le débat sur l'opportunité de l'adoption de politiques fiscales plus expansives.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont surtout évolué au gré des décisions des banques centrales et des événements politiques. Le début de l'année a démarré en forte baisse parce que les investisseurs craignaient une récession économique et une dévaluation de la monnaie chinoise. La faiblesse des marchés a été aussi exacerbée par une chute ultérieure des prix du pétrole, qui ont fortement touché les entreprises du secteur de l'énergie. La correction a cependant été rapidement absorbée grâce à des valorisations basses et à la recherche d'opportunités de la part des investisseurs. En juin, les résultats du referendum anglais en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne ont surpris tous les investisseurs et ont temporairement fait plonger les bourses dans le rouge. En novembre, l'élection inattendue de Donald Trump à la Présidence des Etats-Unis, a fait rebondir les marchés sur fond de promesses de politiques fiscales expansionnistes et d'investissements dans l'infrastructure.

Au sein des marchés développés, l'indice S&P500 aux Etats-Unis a clôturé avec une hausse de 11,96%, tandis qu'en Europe, l'indice DJ Eurostoxx50 a enregistré une performance de 3,72%. Concernant les pays émergents, l'indice MSCI Emerging Markets a affiché une hausse 9,69%. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole a rebondi, progressant de 45,03%. Sur le marché des changes, l'Euro a une fois de plus baissé par rapport au dollar américain, terminant l'année à un cours de 1,0517 dollars par euro, soit un recul de -3,18% par rapport au début de l'année.

Même si les perspectives économiques n'ont jamais été aussi incertaines, ce sont encore toujours les politiques monétaires et fiscales mises en place par les autorités qui devraient rester le thème central des marchés financiers. Ainsi, les prévisions économiques ont été quelque peu ajustées à la hausse (environ +3% pour l'économie mondiale) bien que nous restions dans un scénario de croissance faible, de fort endettement, de révolution numérique, de faible productivité et de vieillissement de la population. Ces tendances structurelles limitent les rendements attendus des différentes classes d'actifs que les analystes prévoient à des niveaux historiquement bas. Les actions restent malgré tout la classe d'actifs la plus attrayante par rapport aux autres placements qui ne rapportent plus ou peu de rendement (obligations d'état, obligations «corporate» ou instruments du marché monétaire).

1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.16



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SICAV LELEUX INVEST POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016 le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et l'annexe, ainsi que les déclarations complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la sicav Leleux Invest pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total de l'actif net s'élève à € 71 202 460,23 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 911 878,09.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav Leleux Invest au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion, établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés et à déposer conformément à l'article 100 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives et ce par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 15 mars 2017

Mazars Réviseurs d'Entreprises

Commissaire

Représenté par



Philippe de Harlez

Réviseur d'entreprises

1.4. BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	71.202.460,23	59.749.219,80
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	67.139.981,62	49.924.210,72
E. OPC à nombre variable de parts	67.139.981,62	49.924.210,72
IV. Créances et dettes à un an au plus	54.566,41	60.451,34
A. Créances		
a. Montants à recevoir	112.012,85	60.451,34
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-57.446,44	
V. Dépôts et liquidités	4.484.790,14	10.062.278,64
A. Avoirs bancaires à vue	4.451.760,14	10.062.278,64
C. Autres	33.030,00	
VI. Comptes de régularisation	-476.877,94	-297.720,90
C. Charges à imputer (-)	-476.877,94	-297.720,90
TOTAL CAPITAUX PROPRES	71.202.460,23	59.749.219,80
A. Capital	70.516.058,96	56.684.513,04
B. Participations au résultat	-225.477,13	1.152.832,13
C. Résultat reporté	0,31	-29.107,38
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	911.878,09	1.940.982,01

1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.332.158,42	2.228.513,92
E. OPC à nombre variable de parts	1.055.397,62	-648.609,52
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option	-36.600,00	
ii. Contrats à terme	46.510,00	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	266.850,80	2.877.123,44
II. Produits et charges des placements	699.326,50	509.445,95
A. Dividendes	639.599,68	512.589,77
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.068,13	-3.143,82
F. Autres produits provenant des placements	61.794,95	
IV. Coûts d'exploitation	-1.119.606,83	-796.977,86
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-7.734,53	-3.861,30
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-30.366,14	-26.101,95
R	-30.365,93	
P	-0,21	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-280.435,64	-189.473,61
R	-280.433,85	
P	-1,79	
b. Gestion administrative et comptable	-40.224,10	-29.364,82
c. Rémunération commerciale	-490.397,81	-414.458,06
R	-490.397,81	
E. Frais administratifs (-)	-8.029,62	-8.574,25
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.779,44	-24.194,84
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-47.872,52	-48.527,48
H. Services et biens divers (-)	-8.898,09	-9.912,75
J. Taxes	-66.590,86	-31.701,63
R	-66.590,65	
P	-0,21	
K. Autres charges (-)	-130.278,08	-10.807,17
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-420.280,33	-287.531,91
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	911.878,09	1.940.982,01
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	911.878,09	1.940.982,01
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	686.401,27	3.064.706,76
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	0,31	-29.107,38
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	911.878,09	1.940.982,01
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-225.477,13	1.152.832,13
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-484.796,40	-3.389.016,32
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-274,46	-0,31
IV. (Distribution des dividendes)	-201.330,41	324.309,87

1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2. Taux de change

	31.12.16		31.12.15	
1 EUR	0,8483	GBP	0,7356	GBP
	1,0384	USD	1,0805	USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est

permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 25% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.3. Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Leleux Invest Equities World FOF affiche un rendement cumulé annuel de +1,90% en 2016. Le rendement actuariel sur base annuelle pour une période de trois ans est de +7,91% et le rendement actuariel depuis son lancement, le 6 septembre 2010, est de +5,94% sur base annuelle.

Dans le courant de l'année 2016, le compartiment a bénéficié de l'exposition au marché boursier américain et de la hausse du dollar américain par rapport à l'Euro.

Le gestionnaire du compartiment Leleux Invest Equities World FoF a privilégié les marchés boursiers des pays développés tels que les Etats-Unis (36,91% du portefeuille en fin de période) et l'Europe. A l'automne, il a diversifié son exposition aux bourses des pays émergents, en privilégiant les fonds globaux émergents plutôt que ceux concentrés sur l'Asie.

De meilleures prévisions de croissance aux Etats-Unis ont amené le gérant à maintenir une position significative en dollar américain sur l'ensemble de l'année.

Toutefois le gestionnaire est resté prudent en maintenant une exposition aux marchés monétaires autour de 20% entre janvier et juillet 2016. Depuis le dernier trimestre, cette exposition a été ramenée à 9,53%.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élève à 13 en début d'exercice et il est de 18 à la fin de l'année 2016.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.4. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la reprise économique aux Etats-Unis et la mise en place des nouvelles mesures par l'administration Trump. Une attention particulière sera également portée à l'agenda politique européen.

2.1.5. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.1.6. Affectation des résultats

2.2. BILAN

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	28.223.700,40	26.802.186,17
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	27.696.814,77	21.986.041,90
E. OPC à nombre variable de parts	27.696.814,77	21.986.041,90
IV. Créances et dettes à un an au plus	9.094,50	55.827,14
A. Créances		
a. Montants à recevoir	46.300,50	55.827,14
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-37.206,00	
V. Dépôts et liquidités	740.032,52	4.900.541,11
A. Avoirs bancaires à vue	725.407,52	4.900.541,11
C. Autres	14.625,00	
VI. Comptes de régularisation	-222.241,39	-140.223,98
C. Charges à imputer (-)	-222.241,39	-140.223,98
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28.223.700,40	26.802.186,17
A. Capital	27.739.607,55	24.061.789,59
B. Participations au résultat	-69.428,23	555.793,20
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	553.521,08	2.184.603,38

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	1.028.695,57	2.603.107,94
E. OPC à nombre variable de parts	680.901,42	-295.727,99
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme	19.670,00	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	328.124,15	2.898.835,93
II. Produits et charges des placements	81.755,15	28.546,79
A. Dividendes	45.726,08	31.690,61
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.068,13	-3.143,82
F. Autres produits provenant des placements	38.097,20	
IV. Coûts d'exploitation	-556.929,64	-447.051,35
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.613,05	-1.605,51
C. Rémunération due au dépositaire (-)		-13.242,96
R	-12.777,11	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		-96.060,33
R	-131.899,28	
P	-0,91	
b. Gestion administrative et comptable	-18.587,92	-16.938,16
c. Rémunération commerciale		-254.788,60
R	-265.470,52	
E. Frais administratifs (-)	-4.014,81	-4.409,88
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.125,00	-12.311,02
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.936,26	-24.263,74
H. Services et biens divers (-)	-6.398,41	-6.216,96
J. Taxes		-13.302,51
R	-26.285,03	
P	-0,11	
K. Autres charges (-)	-60.821,23	-3.911,68
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-475.174,49	-418.504,56
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	553.521,08	2.184.603,38
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	553.521,08	2.184.603,38
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	484.092,85	2.740.396,58
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	553.521,08	2.184.603,38
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-69.428,23	555.793,20
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-484.092,85	-2.740.396,58

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 31.12.16

Dénomination	Quantité au 31.12.16	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
SPDR GOLD TRUST USD	11.000,00	USD	109,61	1.161.122,88	0,00%	4,19%	4,11%
SPDR SP EUR DIV - ETF EUR	80.000,00	EUR	21,94	1.755.200,00	0,16%	6,34%	6,22%
SPDR TRUST SERIES 1 DIS	7.000,00	USD	223,53	1.506.847,07	0,00%	5,44%	5,34%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				4.423.169,95		15,97%	15,67%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	1.160,00	EUR	756,42	877.447,20	0,28%	3,17%	3,11%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	31.690,00	USD	64,81	1.977.878,37	0,05%	7,14%	7,01%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				2.855.325,57		10,31%	10,12%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	64.700,00	USD	32,78	2.042.436,44	0,45%	7,37%	7,24%
Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				2.042.436,44		7,37%	7,24%
CC JPN INCOME AND GROWTH USD	95.000,00	USD	17,77	1.625.996,73	0,28%	5,87%	5,76%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				1.625.996,73		5,87%	5,76%
OPC-ACTIONS				10.946.928,69		39,52%	38,79%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				10.946.928,69		39,52%	38,79%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AGIF EU EQ GRS -IT (EUR) CAP	957,00	EUR	1.418,63	1.357.628,91	0,35%	4,90%	4,81%
HENDERSON HOR VAR PAN EUE ALP+ -I2- CAP	122.470,00	EUR	16,06	1.966.868,20	0,17%	7,10%	6,97%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	880.871,54	USD	3,12	2.645.329,17	0,33%	9,56%	9,37%
R PARUS FUND I USD	13.008,13	USD	80,67	1.010.560,33	0,14%	3,65%	3,58%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				6.980.386,61		25,21%	24,73%
FS STEW AS GBP-B-AC ACC CL. -B- GBP	163.000,00	GBP	6,19	1.190.267,00	0,01%	4,30%	4,22%
GEMEQUITY FCP-I-FD	8.000,00	EUR	137,04	1.096.320,00	0,74%	3,96%	3,88%
VARENNE VALUE PART DE CAP	9.810,00	EUR	289,44	2.839.406,40	0,68%	10,25%	10,06%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	6.774,00	USD	196,51	1.281.932,53	0,09%	4,63%	4,54%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				6.407.925,93		23,14%	22,70%
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	415.000,00	EUR	2,92	1.213.833,50	0,09%	4,38%	4,30%
Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				1.213.833,50		4,38%	4,30%
OPC-ACTIONS				14.602.146,04		52,73%	51,73%
AMUNDI INTERINVEST CASH USD I CAP	397,00	USD	2.845,59	1.087.922,99	0,76%	3,92%	3,85%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				1.087.922,99		3,92%	3,85%
AMUNDI 3 M I (C)	1,00	EUR	1.059.817,	1.059.817,05	0,01%	3,83%	3,76%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				1.059.817,05		3,83%	3,76%
OPC-MONETAIRES				2.147.740,04		7,75%	7,61%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				16.749.886,08		60,48%	59,34%
TOTAL PORTEFEUILLE				27.696.814,77		100,00%	98,13%
Leleux Associated Brokers (futures)		EUR		14.625,00			0,05%
Autres				14.625,00			0,05%
Leleux Associated Brokers		EUR		698.679,08			2,48%
Leleux Associated Brokers		USD		16.047,33			0,06%
Leleux Associated Brokers		GBP		10.681,11			0,03%
Avoirs bancaires à vue				725.407,52			2,57%
DEPOTS ET LIQUIDITES				740.032,52			2,62%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				9.094,50			0,03%

Dénomination	Quantité au 31.12.16	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
AUTRES				-222.241,39			-0,79%
TOTAL DE L'ACTIF NET				28.223.700,40			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Etats-Unis	9,63%
France	18,04%
Irlande	29,79%
Luxembourg	38,24%
Royaume-Uni	4,30%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	43,93%
GBP	4,30%
USD	51,78%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	3.927.608,27	6.085.891,13	10.013.499,40
Ventes	2.959.871,99	2.368.001,42	5.327.873,41
Total 1	6.887.480,26	8.453.892,55	15.341.372,81
Souscriptions	1.924.516,87	1.312.401,36	3.236.918,23
Remboursements	1.640.032,48	728.892,60	2.368.925,08
Total 2	3.564.549,35	2.041.293,96	5.605.843,31
Moyenne de référence de l'actif net total	25.556.076,07	27.028.275,59	26.301.189,29
Taux de rotation	13,00%	23,73%	37,02%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
Année	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
31.10.16 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.065,52	1.065,52

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2014	4.147,00	1.242,00	17.601,00	4.813.021,88	1.471.135,42	22.517.346,52	1.279,32
2015	4.531,00	3.140,00	18.992,00	6.488.559,32	4.388.323,11	26.802.186,17	1.411,24
2016	32.992,00	18.178,00	1.962.029,00	3.235.918,23	2.368.925,08	28.222.634,88	14,38

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

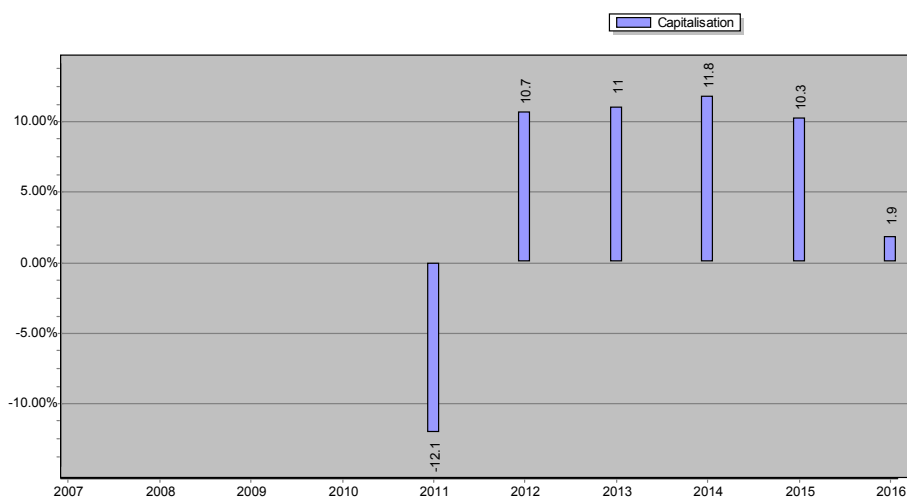
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
1,90% (en EUR)	7,91% (en EUR)	9,06% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

2.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,72%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Dépôts et liquidités - Autres

La rubrique « V. C. Autres » du bilan est constituée d'un montant lié à un compte géré sur futures.

NOTE 2 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.948,67 EUR HTVA.

NOTE 5 - Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

En date du 02.11.16, la valeur par action des parts de capitalisation de la classe R du compartiment EQUITIES WORLD FOF a fait l'objet d'une division (split) par cent. Chaque action de capitalisation détenue a été échangée contre 100 nouvelles actions de même type.

De ce fait, au 31.12.16, le nombre de parts en circulation en "Fin de période" présenté dans le tableau 'évolution des souscriptions et des remboursements n'est pas cohérent avec les mouvements de souscriptions et de rachats intervenus au cours de la période sous revue (01.01.16 - 31.12.16).

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC. Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différents classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours,

dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.3. Politique suivie pendant l'exercice

Le compartiment Leleux Invest Patrimonial World FOF affiche un rendement annuel cumulé - dividende réinvesti - de +0,67% en 2016. Le rendement actuariel depuis son lancement, le 14 septembre 2014, est de +0,93% sur base annuelle (dividende réinvesti).

Le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende tout en maintenant une gestion prudente. Le compartiment a été investi à plus de 20% sur les marchés monétaires jusqu'au mois d'août 2016. L'exposition nette au risque actions a été maintenue en-dessous des 25%. Le gestionnaire a augmenté l'exposition aux investissements moins risqués à l'automne.

Au 31 décembre 2016, les avoirs du compartiment étaient investis pour 15,14% en fonds d'actions, pour 24,46% en fonds mettant en œuvre de stratégies alternatives, pour 11,02% dans un fonds mixte, pour 36,89% en fonds obligataires et pour 10,61% en cash et fonds monétaires.

L'exposition en devise est de 94,32% en Euro, l'exposition en Livre Sterling est de 3,60% et de 2,08% en Dollar américain.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élève à 14 en début d'exercice et il est de 18 à la fin de l'année 2016.

3.1.4. Politique future

Le gestionnaire continuera à répartir les investissements dans les différentes stratégies (actions, obligations, alternatives etc.) dans un souci de diversification des différentes sources de rendement et de pilotage du risque.

3.1.5. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne

préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.6. Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires la distribution du dividende brut suivant:

Dividende: 0,0474 EUR

Date valeur de paiement: 23/03/2017

3.2. BILAN

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	42.978.759,83	32.947.033,63
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	39.443.166,85	27.938.168,82
E. OPC à nombre variable de parts	39.443.166,85	27.938.168,82
IV. Créances et dettes à un an au plus	45.471,91	4.624,20
A. Créances		
a. Montants à recevoir	65.712,35	4.624,20
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-20.240,44	
V. Dépôts et liquidités	3.744.757,62	5.161.737,53
A. Avoirs bancaires à vue	3.726.352,62	5.161.737,53
C. Autres	18.405,00	
VI. Comptes de régularisation	-254.636,55	-157.496,92
C. Charges à imputer (-)	-254.636,55	-157.496,92
TOTAL CAPITAUX PROPRES	42.978.759,83	32.947.033,63
A. Capital	42.776.451,41	32.622.723,45
B. Participations au résultat	-156.048,90	597.038,93
C. Résultat reporté	0,31	-29.107,38
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	358.357,01	-243.621,37

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.16 (en EUR)	Au 31.12.15 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	303.462,85	-374.594,02
E. OPC à nombre variable de parts	374.496,20	-352.881,53
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option	-36.600,00	
ii. Contrats à terme	26.840,00	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-61.273,35	-21.712,49
II. Produits et charges des placements	617.571,35	480.899,16
A. Dividendes	593.873,60	480.899,16
F. Autres produits provenant des placements	23.697,75	
IV. Coûts d'exploitation	-562.677,19	-349.926,51
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-5.121,48	-2.255,79
C. Rémunération due au dépositaire (-)		-12.858,99
R	-17.588,82	
P	-0,21	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		-93.413,28
R	-148.534,57	
P	-0,88	
b. Gestion administrative et comptable	-21.636,18	-12.426,66
c. Rémunération commerciale		-159.669,46
R	-224.927,29	
E. Frais administratifs (-)	-4.014,81	-4.164,37
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-4.654,44	-11.883,82
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.936,26	-24.263,74
H. Services et biens divers (-)	-2.499,68	-3.695,79
J. Taxes		-18.399,12
R	-40.305,62	
P	-0,10	
K. Autres charges (-)	-69.456,85	-6.895,49
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	54.894,16	130.972,65
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	358.357,01	-243.621,37
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	358.357,01	-243.621,37
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	202.308,42	324.310,18
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	0,31	-29.107,38
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	358.357,01	-243.621,37
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-156.048,90	597.038,93
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-703,55	-648.619,74
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-274,46	-0,31
IV. (Distribution des dividendes)	-201.330,41	324.309,87

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 31.12.16

Dénomination	Quantité au 31.12.16	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
PIMCO EUR ENH MAT PTG SHS ETF Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	35.560,00	EUR	101,67	3.615.385,20 3.615.385,20	0,16%	9,16% 9,16%	8,41% 8,41%
GS GL SM BD -I (ACC.)(EUR-HEDGED) CAP Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	10.000,00	EUR	104,03	1.040.300,00 1.040.300,00	0,08%	2,64% 2,64%	2,42% 2,42%
OPC-OBLIGATIONS				4.655.685,20		11,80%	10,83%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	32.499,00	EUR	32,34	1.051.017,66 1.051.017,66	0,01%	2,67% 2,67%	2,45% 2,45%
SPDR GOLD TRUST USD Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	7.790,00	USD	109,61	822.286,11 822.286,11	0,00%	2,08% 2,08%	1,91% 1,91%
OPC-ACTIONS				1.873.303,77		4,75%	4,36%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				6.528.988,97		16,55%	15,19%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
PIMCO INCOME INSTIT (HEDGED) CLASS Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	470.500,00	EUR	11,04	5.194.320,00 5.194.320,00	0,03%	13,17% 13,17%	12,08% 12,08%
AWF EUR SH I DIS UBAM GLOBAL HIGH YIELD SOL -IH- DIS EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	16.200,00 29.000,00	EUR EUR	102,14 111,84	1.654.668,00 3.243.360,00 4.898.028,00	0,05% 0,09%	4,20% 8,22% 12,42%	3,85% 7,55% 11,40%
T.ROWE PRICE GL UN BD -IH(EUR) CAP Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	200.000,00	EUR	10,51	2.102.000,00 2.102.000,00	0,59%	5,33% 5,33%	4,89% 4,89%
OPC-OBLIGATIONS				12.194.348,00		30,92%	28,37%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP LIONTRUST GF EU STR EQ-A3EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	250,00 95.000,00	EUR EUR	13.728,58 10,58	3.432.145,00 1.004.644,00 4.436.789,00	0,95% 1,51%	8,70% 2,55% 11,25%	7,98% 2,33% 10,31%
AGIF EU EQ DIV I EUR DIS EXANE 1 MERCURY -A- CAP Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	2.074,00 125,00	EUR EUR	1.195,43 11.435,04	2.479.321,82 1.429.380,00 3.908.701,82	0,07% 0,22%	6,29% 3,62% 9,91%	5,76% 3,33% 9,09%
ARTEMIS GLOBAL INCOME I GBP LAZ GLB LIS INF PTG INSTIT HDG EUR Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	1.260.000,00 880.000,00	GBP EUR	0,96 1,79	1.418.781,09 1.574.760,00 2.993.541,09	0,04% 0,13%	3,60% 3,99% 7,59%	3,30% 3,67% 6,97%
SISF EU ALPH AR -C- CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	13.600,00	EUR	108,02	1.469.135,92 1.469.135,92	0,12%	3,72% 3,72%	3,42% 3,42%
OPC-ACTIONS				12.808.167,83		32,47%	29,79%
FIRST EAG INC BUILD AE-QD Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	42.500,00	EUR	111,21	4.726.425,00 4.726.425,00	1,14%	11,98% 11,98%	11,00% 11,00%
OPC-MIXTES				4.726.425,00		11,98%	11,00%
AMUNDI 3 M I (C) Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	1,00	EUR	1.059.817,	1.059.817,05 1.059.817,05	0,01%	2,69% 2,69%	2,47% 2,47%
OPC-MONETAIRES				1.059.817,05		2,69%	2,47%

Dénomination	Quantité au 31.12.16	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
LF LUX FG RES ID SHS -I EUR- DIS Non directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	22.000,00	EUR	96,61	2.125.420,00 2.125.420,00	2,19%	5,39% 5,39%	4,95% 4,95%
OPC-IMMOBILIERS				2.125.420,00		5,39%	4,95%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				32.914.177,88		83,45%	76,58%
TOTAL PORTEFEUILLE				39.443.166,85		100,00%	91,77%
Leleux Associated Brokers (futures) Autres		EUR		18.405,00 18.405,00			0,04% 0,04%
Leleux Associated Brokers		EUR		2.721.566,87			6,33%
Leleux Associated Brokers		USD		972.957,39			2,26%
Leleux Associated Brokers		GBP		31.828,36			0,08%
Avoirs bancaires à vue				3.726.352,62			8,67%
DEPOTS ET LIQUIDITES				3.744.757,62			8,71%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				45.471,91			0,11%
AUTRES				-254.636,55			-0,59%
TOTAL DE L'ACTIF NET				42.978.759,83			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Etats-Unis	2,08%
France	2,66%
Irlande	31,56%
Luxembourg	60,09%
Royaume-Uni	3,60%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	94,32%
GBP	3,60%
USD	2,08%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	7.207.802,47	16.623.967,86	23.831.770,33
Ventes	4.234.643,20	8.343.205,13	12.577.848,33
Total 1	11.442.445,67	24.967.172,99	36.409.618,66
Souscriptions	4.524.759,96	6.938.969,08	11.463.729,04
Remboursements	359.097,17	1.106.952,80	1.466.049,97
Total 2	4.883.857,13	8.045.921,88	12.929.779,01
Moyenne de référence de l'actif net total	34.552.697,73	39.269.909,21	36.911.303,47
Taux de rotation	18,98%	43,09%	63,61%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
31.10.16 - 31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.018,21	1.018,21

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2014		13.323,00				13.323,00	13.323,00		13.300.758,76			13.293.892,62		997,82
2015		19.591,00		413,00		32.501,00	32.501,00		20.317.199,11		420.436,73	32.947.033,63		1.013,72
2016	4.210,00	227.840,00		40.778,00	4.210,00	4.247.477,00	4.251.687,00	42.378,50	11.420.350,54		1.466.049,97	42.977.741,62	10,16	10,11

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

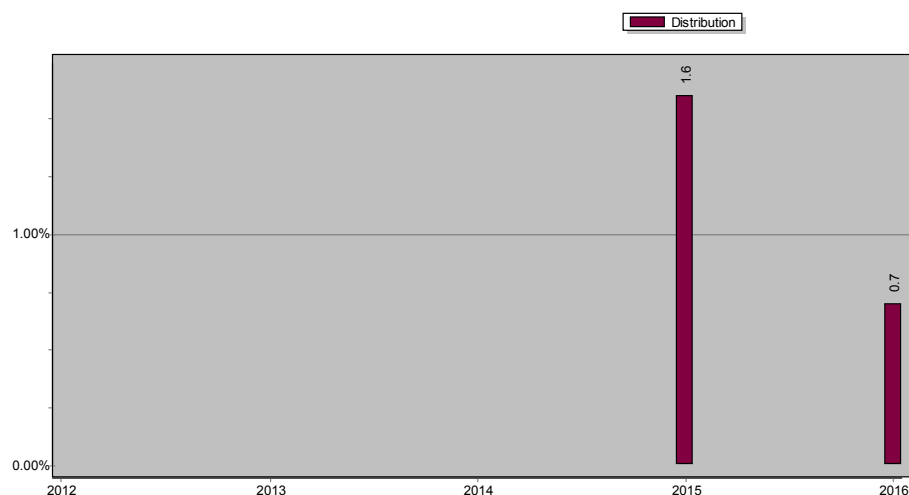
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an
Part
0,67% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_1 / VNI_{ex_1})] [1 + (D_2 / VNI_{ex_2})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$$

avec

D_1, D_2, \dots, D_n	les montants du dividende distribué durant l'année t
$VNI_{ex_1} \dots VNI_{ex_n}$	la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
n	le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,21%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Les frais suivants ne sont pas repris dans les coûts actuels: frais de transaction, remboursements d'intérêt sur les prêts souscrits, paiements dans le chef de dérivés financiers, provisions et frais qui sont directement versés par l'investisseur, certains avantages comme les soft commissions.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Dépôts et liquidités - Autres

La rubrique « V. C. Autres » du bilan est constituée d'un montant lié à un compte géré sur futures.

NOTE 2 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 1.931,49 EUR HTVA.

NOTE 5 - Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

En date du 02.11.16, la valeur par action des parts de distribution de la classe R du compartiment PATRIMONIAL WORLD FOF a fait l'objet d'une division (split) par cent. Chaque action de distribution détenue a été échangée contre 100 nouvelles actions de même type.

De ce fait, au 31.12.16, le nombre de parts en circulation en "Fin de période" présenté dans le tableau 'évolution des souscriptions et des remboursements n'est pas cohérent avec les mouvements de souscriptions et de rachats intervenus au cours de la période sous revue (01.01.16 - 31.12.16).